MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DES EAUX FORETS CHASSES ET PECHES

C A B I N E T

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité-Dignité-Travail

N°021/MEEFCP/CAB. -

DECISION

PORTANT CREATION DU COMITE DE LA PREPARATION ET DE L'ORGANISATION DE LA JOURNEE NATIONALE DE L'ARBRE 1998

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DES EAUX FORETS CHASSES ET PECHES

VU : La Constitution du 14 Janvier 1995 ;

VU : Le Décret n° 97.012 du 30 Janvier 1997, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Action pour la Défense de la Démocratie;

VU : Le Décret n° 97.015 du 18 Février 1997, portant nomination des Membres du Gouvernement d'Action pour la Défense de la Démocratie ;

VU : Le Décret n° 98.176 du 3 JUIN 1998, portant modification et complètant les dispositions des Décrets n°s 97.015 et 97.043 des 18 Février et 7 Avril 1997 portant nomination des Membres du Gouvernement d'Action pour la Défense de la Démocratie

VU : Le Décret n°84.047 du 14 Février 1984, instituant une Journée Nationale de l'Arbre en République Centrafricaine ;

VU : Le Décret n°98.023 du 12 Février 1998, portant organisation du Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches et fixant les attributions du Ministre.

D E C I D E

Article 1er : Il est crée un Comité chargé de la Préparation et de l'Organisation de la Journée Nationale de l'Arbre au titre de l'année 1998.

Le Comité est placé sous l'autorité du Ministre de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches.

Article 2 : Le Comité chargé de la préparation et de l'organisation de la Journée Nationale de l'Arbre est composé ainsi qu'il suit :

Président : Monsieur **NAMBAI Rubens**, Directeur Général des Services Centraux.

Vice-Président : Monsieur **DAMIO Thomas**, Directeur du Fonds de Développement Forestier et Touristique (FDFT).

Membres : MM. - GABA-MANO Pierre, Directeur Général des Services Régionaux ;

Mme - KPOKA Marie-Thérèse, SECOGERNE ;

- FARGEOT Christian, Conseiller Technique ;

- DIMANCHE Luc, Directeur des Forêts ;

- MAIDOU Hervé-Martial, Directeur de la Cellule de Sensibilisation ;

Mme - NDAKADOUA Agnès, Chef de Division Forestière de l'Ombella-Mpoko ;

- ALAFEI Abel, Directeur National du Projet Réhabilitation Ecologique ;

- GANDOKO Albert, Chef de Service de l'Inventaire et Aménagement Forestier ;

- NAMSENEI Robert, Chef de Service de Suivi et Contrôle au FDFT ;

- Un Représentant de la Mairie ;

- Un Représentant du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;

- Un Représentant du Ministère du Tourisme, Arts et Culture ;

- Un Représentant de l'OCDN ;

- Un Représentant de Pavillon-Vert.

Article 3 : Le Comité chargé de la préparation et de l'organisation de la Journée Nationale de l'Arbre élabore son programme de travail dont il assure l'exécution, établit le budget y relatif et le soumet à l'approbation du Ministre.

Il rend compte régulièrement de l'avancement de ses travaux au Ministre de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches.

Article 4 : Le Comité peut faire appel à toute personne qu'il juge utile pour l'accomplissement de ses missions.

Article 5 : La présente Décision qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enrégistrée et communiquée partout où besoin sera.-

Fait à Bangui, le - 2 JUIL. 1998

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
DES EAUX FORETS CHASSES ET
PECHES



-**Joseph G N O M B A**.-